

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires :

- Sincérité,
- Annualité,
- Unité,
- Spécialité,
- Equilibre.

Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Il doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissements.

**Le contexte national**

Toutes les communes doivent faire face à une diminution drastique des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

En 2012, la commune percevait une dotation forfaitaire de 127 775 €. En 2019, le budget prévoit 32 760 € (estimation sur la base de la dotation perçue en 2018), soit une diminution de plus de 60 %.

**Orientations et projets communaux**

Le projet de budget 2019 a été bâti sur les bases des discussions lors de la commission des finances qui s'est réunie à deux reprises en février et mars 2019 (23/02 et 30/03).

Le projet de budget primitif a été présenté avec la reprise des résultats 2018.

Les grandes orientations pour l'année 2019 sont la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

→ ne pas augmenter les impôts locaux,

→ la poursuite de ses efforts d'investissement avec notamment :

- Les réfections de voirie dans le cadre de la poursuite du contrat triennal départemental,
- Les acquisitions foncières nécessaires à la création de la piste cyclable le long de la RD 34,
- La réalisation de la piste cyclable,
- Projet centre village et création d'un parc paysager ouvert au public,
- .....

En 2019, la commune investira dans les principaux projets suivants :

- ☛ Acquisitions foncières des terrains nécessaires à la réalisation de la piste cyclable RD 34,
- ☛ Travaux de la piste cyclable,
- ☛ Travaux sur la voirie communale,
- ☛ Terminer le remplacement des menuiseries de l'école dans le cadre de la DETR 2016,

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre - années 2018 et 2019

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Variation</u>
011 - charges à caractère général	433 600.00	418 650.00	-14 950.00
012 - charges de personnel	601 705.00	575 000.00	-26 705.00
014 - atténuation de produits	332 215.00	332 465.00	250.00
65 - autres charges de gestion courante	117 360.00	122 860.00	5 500.00
66 - charges financières	2 200.00	1 000.00	-1 200.00
67 - charges exceptionnelles	1 730.00	1 730.00	0
022 - dépenses imprévues	64 250.59	35 000.00	-29 250.59
023 - virement à l'investissement	696 369.00	526 423.18	-169 945.82
042 - opérations d'ordre	14 000.00	0	-14 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 263 429.59</b>	<b>2 013 128.18</b>	

#### Recettes de fonctionnement par chapitre - années 2017 et 2018

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Variation</u>
002 - excédent antérieur	730 781.18	386 541.48	-344 239.70
013 - atténuation de charges	10 000.00	15 000.00	5 000.00
70 - produits des services	172 250.00	213 250.00	41 000.00
73 - impôts et taxes	1 207 578.41	1 246 157.70	38 579.29
74 - dotations, subventions et participations	113 320.00	122 679.00	9 359.00
75 - autres produits de gestion courante	26 500.00	26 500.00	0
77 - produits exceptionnels	3 000.00	3 000.00	0
78 - reprise sur amortissements et provisions	0.00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 263 429.59</b>	<b>2 013 128.18</b>	

### Dépenses d'investissement par chapitre - années 2018 et 2019

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Variation</u>
10 - dotations, fonds divers et réserves		15 795.48	15 795.48
16 - emprunts et dettes assimilés	150 605.00	141 630.16	-8 974.84
20 - immobilisations incorporelles	17 175.00	11 000.00	-6 175.00
21 - immobilisations corporelles	162 999.56	69 500.00	-93 499.56
23 - immobilisations en cours	1 554 500.00	1 000 562.02	-553 937.98
020- dépenses imprévues	30 000.00	30 000.00	0.00
RAR	1 077 961.56	2 505 592.00	1 427 630.44
TOTAL	2 993 241.12	3 774 079.66	

### Recettes d'investissement par chapitre - années 2018 et 2019

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Variation</u>
001 - excédent reporté	809 764.01	658 568.43	-151 195.58
10 - dotations, fonds divers et réserves	93 143.00	750 285.97	657 142.97
13 - subventions d'investissement	1 082 400.80	589 067.00	-493 333.80
16 - Emprunts et dettes assimilés		15 795.48	15 795.48
021 - virement du fonctionnement	696 369.00	526 423.18	-169 945.82
040 - opérations d'ordre	14 000.00	0	0
RAR	297 564.31	1 233 939.60	936 375.29
TOTAL	2 993 241.12	3 774 079.66	324 699.00

### Informations relatives à la dette

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Variation</u>
Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier	1 656 277.00	1 505 675.00	- 150 602.00
Annuités d'emprunt	152 805.00	137 365.00	-15 440.00
Dont remboursement en capital	150 605.00	136 365.00	-14 240.00
Dont remboursement des intérêts	2 200.00	1 000.00	-1 200.00

### Taux des contributions directes

Taxe d'habitation	9.30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.35 %

*\* taux votés en 2017 et reconduits en 2018*